

AFP, 2 juin 2021

ENA, "grands corps": étape clé pour la réforme de la haute fonction publique en Conseil des ministres

Paris, 2 juin 2021 (AFP) -

Suppression de l'ENA et de certains "grands corps" de l'État au profit d'une haute administration décloisonnée basée sur les "compétences": la réforme de la haute fonction publique a franchi mercredi une étape clé avec la présentation d'une ordonnance en Conseil des ministres.

Emmanuel Macron, issu lui-même de l'ENA, avait promis cette réforme après la crise des "gilets jaunes". Elle a suscité une levée de boucliers des principaux intéressés. Diplomates, inspecteurs et magistrats sont notamment sortis de leur réserve pour mettre en garde contre un "danger pour nos institutions" et "pour la démocratie".

Les sénateurs du groupe à majorité communiste CRCE ont dénoncé mercredi "un projet de réforme libéral et autoritaire", décidé "dans l'estre-soi gouvernemental".

Le texte vise à remplacer l'ordonnance du général de Gaulle de 1945, qu'il avait prise "pour refonder l'État" et "reconstruire un pays meurtri par la guerre", a déclaré, à l'issue du Conseil, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, qui l'a préparé. 75 ans après, "nous devons pleinement réactiver cette promesse face aux défis du XXIe siècle", a-t-elle estimé.

"Il y a urgence" face à une "crise d'une gravité inégale" qui "a révélé des insuffisances d'un système qui par sa rigidité (...) s'en est éloigné", a-t-elle ajouté, parlant d'"étape décisive" pour "préparer l'avenir".

- Pas de débat parlementaire -Lors des questions d'actualité au gouvernement, Mme de Montchalin a défendu devant les sénateurs une réforme "qui n'est pas une réforme de suppression ou de destruction". Elle a rappelé à Jean-Pierre Sueur (SER) qui lui demandait si elle s'engageait à une ratification de l'ordonnance à l'issue d'un "vrai débat parlementaire", que le Parlement avait lui-même "habilité le gouvernement" à la prendre.

À l'instar du Premier ministre Jean Castex qui a défendu, sous les huées et les rires, la suppression du corps préfectoral, assurant qu'il "ne veut pas supprimer les préfets mais les renforcer", la ministre a rejeté toute volonté d'"instaurer un "spoil system" comme il en existe dans d'autres pays, c'est-à-dire la contractualisation et la politisation des hauts serviteurs de l'État.

L'ordonnance a été validée dans ses grands principes par le Conseil d'État.

Les futurs hauts fonctionnaires seront tous issus d'un grand corps général d'administrateurs de l'État, créé pour "répondre" à ses besoins et "déploier l'administration", selon la ministre.

Ce "socle unique collectif" préserve ce que le statut apporte: égalité de traitement, neutralité, loyauté et donc évidemment impartialité, avec des hommes et des femmes qui ne sont pas choisis ou promus en fonction de leur appartenance politique", assure Mme de Montchalin.

À sa tête, une direction des ressources humaines qui n'en porte pas le nom: la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (Disee).

Conséquences directes, fixées par l'ordonnance, la "disparition de certains grands corps" dont celui des préfets et des inspections générales, au profit d'une "logique de métiers" qui seront adaptés par décrets, selon la ministre.

- De magistrat à directeur d'hôpital -

Son ministère dresse un parallèle avec le secteur privé et "la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) en fonction des besoins de l'État". La GPEC n'existe pas dans la fonction publique, dont le statut général et celui des corps préservent l'impartialité et la neutralité, ainsi que l'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique.

Il explique, en substance, qu'un "magistrat administratif" doit pouvoir devenir "directeur d'hôpital" tout en rejetant l'idée de hauts fonctionnaires "interchangeables".

Pour ce faire, l'ordonnance généralise "l'évaluation des cadres supérieurs" et institue une formation initiale et continue dans le futur Institut national du service public (INSP) qui remplacera, à compter du 1er janvier 2022, la prestigieuse École nationale d'administration (ENA).

L'INSP doit former l'ensemble des cadres de l'État avec un "tronc commun" pour 14 écoles du service public. 74